



# Edenred

# AVIS DE CONVOCATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

**Vendredi 24 mai 2013 à 10h00**

au Pullman Paris Montparnasse  
19, rue du Commandant-René-Mouchotte – 75014 Paris

Message du Conseil d'administration	2
Composition du Conseil d'administration	3
Comment exercer votre droit de vote à l'Assemblée Générale ?	4
Le groupe Edenred	7
Progression des chiffres 2012	9
Résultats financiers d'Edenred SA au cours des cinq derniers exercices clos	14
Actions, actionariat et politique du dividende	15
Stratégie et perspectives de développement	16
Responsabilité sociale, sociétale et environnementale	18
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	19
Présentation et texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte	20
Demande d'envoi de documents	29

Madame, Monsieur, cher(e) actionnaire,

L'Assemblée Générale des actionnaires permet d'exprimer votre vote sur chacune des résolutions proposées. Elle permet également de rencontrer l'équipe dirigeante du Groupe. Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre à cet événement annuel, vous pouvez participer en votant par correspondance, en donnant pouvoir au Président de cette assemblée ou en vous faisant représenter.

Vous trouverez notamment dans cette brochure les modalités pratiques de participation, les projets de résolutions ainsi qu'un exposé sommaire de la situation du Groupe pour l'exercice 2012.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, nous espérons qu'il facilitera votre participation.

Le Conseil d'administration

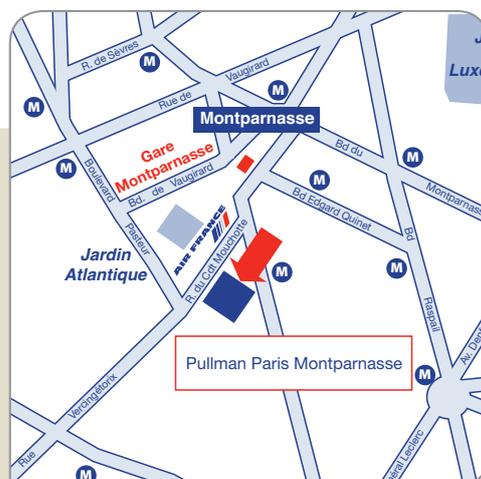
## Comment vous rendre à l'Assemblée ?

### Au Pullman Paris Montparnasse

19, rue du Commandant-René-Mouchotte  
75014 Paris

**Métro** : ligne 13 (station Gaité),  
lignes 4, 6, 12 et 13 (station Montparnasse Bienvenue)

**Bus** : Lignes 92, 94, 96 station Montparnasse



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**JEAN-PAUL BAILLY\***

Président du Groupe La Poste

**FRANÇOISE GRI\***

Directrice Générale du groupe Pierre & Vacances –  
Center Parcs

**SÉBASTIEN BAZIN**

Directeur Général Exécutif de Colony Capital Europe

**ROBERTO OLIVEIRA DE LIMA\***

Managing Partner de Grau Gestão de Ativos et  
administrateur de Telefonica Brasil

**ANNE BOUVEROT\***

Directrice Générale de la GSMA, l'association  
internationale des opérateurs de télécommunications

**BERTRAND MEHEUT\***

Président du Directoire du groupe Canal+

**PHILIPPE CITERNE\***

Ancien Directeur Général Délégué  
de la Société Générale

**NADRA MOUSSALEM**

Principal de Colony Capital Europe

**GABRIELE GALATERI DI GENOLA\***

Président de Assicurazioni Generali S.p.A.

**JACQUES STERN**

Président-directeur général d'Edenred

\* Administrateurs indépendants.

# COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

## LES CONDITIONS À REMPLIR

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Pour assister personnellement à cette assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, vous devez donc justifier de votre qualité d'actionnaire dans les conditions suivantes :

- **si vous détenez des actions nominatives, celles-ci doivent être enregistrées** à votre nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la Société par Société Générale Securities Services à Nantes, le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **mardi 21 mai 2013 à 00h00** (heure de Paris) au plus tard. Dans ce cas, vous n'avez aucune démarche à effectuer : l'enregistrement de vos titres est automatique ;

- **si vous détenez des actions au porteur, celles-ci doivent être enregistrées** dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de votre compte titres, le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **mardi 21 mai 2013 à 00h00** (heure de Paris). Dans ce cas, vous devez faire établir par l'intermédiaire financier qui tient votre compte de titres, une attestation de participation à annexer au formulaire ci-joint.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Par ailleurs, si vous souhaitez adresser des questions écrites préalablement à l'assemblée, vous devez les envoyer à l'attention du Président-directeur général sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception chez Edenred – Immeuble Columbus, 168-180, avenue Gabriel-Péri – 92245 Malakoff Cedex, et ce au plus tard le **vendredi 17 mai 2013 à minuit** (heure de Paris), accompagnées d'une copie de votre attestation d'inscription en compte.

## COMMENT VOTER ?

Vous avez quatre possibilités pour exercer votre droit de vote :

- **assister personnellement à l'Assemblée Générale ;**
- **donner pouvoir au Président de l'assemblée ;**
- **donner pouvoir à un tiers ;**
- **voter par correspondance.**

Dans tous les cas, vous devez **compléter le formulaire ci-joint et le transmettre à votre intermédiaire financier**, au plus tard le **mardi 21 mai 2013**.

- **Les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif** pourront utiliser l'enveloppe T jointe ou adresser leur formulaire à Société Générale (Service Assemblées Générales, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03).
- **Les actionnaires dont les titres sont au porteur** devront utiliser l'enveloppe T à l'adresse de leur intermédiaire financier ou, à défaut, envoyer le formulaire à ce dernier par courrier postal affranchi au tarif en vigueur.

## VOUS ASSISTEZ PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Si vous avez l'intention d'assister personnellement à l'Assemblée Générale**, vous êtes prié(e) de le faire savoir à la Société Générale en lui demandant une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de cocher la case A en partie supérieure du formulaire, de dater et de signer en bas du formulaire, d'inscrire vos nom, prénom, et adresse en bas du formulaire ou de les vérifier s'ils y figurent déjà.
- La demande doit être adressée le plus tôt possible, à l'aide de l'enveloppe T jointe. Une carte d'admission vous sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue dans les trois jours qui précèdent l'Assemblée Générale, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 0 825 315 315 (0,125 euro HT/min. depuis la France).
- Si vous êtes actionnaire au porteur et que vous ne recevez pas cette carte à temps, vous pourrez néanmoins vous présenter muni(e) d'une attestation de participation qui vous aura été délivrée par votre établissement teneur de compte dans les trois jours qui précèdent l'Assemblée Générale.

## VOUS N'ASSISTEZ PAS PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes :

### vous souhaitez voter par correspondance

- Complétez le cadre « Je vote par correspondance » selon votre choix.
- Dater et signez au bas du formulaire.

*(Voir également les indications figurant sur le formulaire)*

### vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'assemblée

- Cochez la case « Je donne pouvoir au Président ».
- Dater et signez au bas du formulaire.

*(Le Président de l'assemblée émettra alors en votre nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable dans le cas contraire)*

### vous souhaitez vous faire représenter par un tiers

- Cochez la case « Je donne pouvoir à ».
- Indiquez l'identité et l'adresse de votre représentant.
- Dater et signez au bas du formulaire.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante **mandataireAG@edenred.com** en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au porteur** : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante **mandataireAG@edenred.com** en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la **Société Générale, Service Assemblées Générales** (CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03).

**NB** : seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le mardi 21 mai 2013 pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique **mandataireAG@edenred.com**, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

**COMMENT EXERCER  
VOTRE DROIT DE VOTE  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?**

**COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE ?**

**Vous désirez assister à l'Assemblée :**  
Cochez la **case A** pour recevoir votre  
carte d'admission, datez et signez en  
bas du formulaire

**A** **IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci  la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form*  
A.  Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*  
B.  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

**Edenred**  
Société Anonyme  
au capital de 451 794 792 €  
Siège social : 166 -180 Bd. Gabriel Péri  
92240 MALAKOFF  
493 322 978 RCS NANTERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 24 MAI 2013  
COMBINED GENERAL MEETING  
OF MAY 24, 2013**

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**  
Identifiant - Account  
Nominatif / Registered VS / Single vote  
Porteur - Bearer VD / Double vote  
Nombre d'actions / Number of shares  
Nombre de voix - Number of voting rights

**1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**  
Cf. au verso (2) - See reverse (2)  
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci  la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
*I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.*  
Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci  la case correspondant à mon choix.  
*On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .*

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	Oui/Yes	Non/No	Oui/Yes	Non/No
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso (3)  
**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**3 JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)  
**I HEREBY APPOINT :** See reverse (4)  
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
Adresse / Address

**ATTENTION :** s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.  
**CAUTION :** if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)  
**Sumame, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)**

**INSCRIVEZ ICI VOS NOMS PRÉNOMS ET ADRESSE OU VÉRIFIEZ-LES S'ILS Y FIGURENT DÉJÀ**

Date & Signature  **QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, DATEZ ET SIGNEZ ICI**

sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification  
à la BANQUE / to the Bank 21 Mai 2013 / May 21<sup>st</sup>, 2013  
à la SOCIÉTÉ / to the Company 21 Mai 2013 / May 21<sup>st</sup>, 2013

**Pour voter par correspondance :**

Cochez ici, datez et signez en bas du formulaire :

- vous votez OUI à une résolution en laissant vide la case du numéro correspondant à cette résolution ;
- vous votez NON à une résolution ou vous vous abstenez en noircissant la case du numéro correspondant à cette résolution.

**Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée :**

Cochez ici, datez et signez en bas du formulaire.

**Pour donner pouvoir à votre conjoint, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale qui vous représentera à l'assemblée :**

Cochez ici, inscrivez les coordonnées de cette personne, datez et signez en bas du formulaire.

# LE GROUPE EDENRED

**Edenred, inventeur de Ticket Restaurant® et leader mondial des services prépayés aux entreprises, imagine et développe des solutions facilitant la vie des salariés et améliorant l'efficacité des organisations.**

Les solutions proposées par Edenred garantissent que les fonds attribués par les entreprises seront affectés à une utilisation spécifique. Elles permettent de gérer :

- les **avantages aux salariés** (Ticket Restaurant®, Ticket Alimentación®, Ticket CESU, Childcare Vouchers®...);
- les **frais professionnels** (Ticket Car®, Ticket Clean way®, Repom®...);
- la **motivation et les récompenses** (Ticket Compliments®, Ticket Kadéos®...).

Le Groupe accompagne également les institutions publiques dans la gestion de leurs **programmes sociaux**.

## Une offre commerciale structurée

	B2B			B2G	
	AVANTAGES AUX SALARIÉS		FRAIS PROFESSIONNELS	MOTIVATION ET RÉCOMPENSES	PROGRAMMES SOCIAUX PUBLICS
	ALIMENTATION	QUALITÉ DE VIE			
En % du VE* total	77%	8%	10%	4%	1%
Fonds dédiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket Restaurant®</li> <li>Ticket Alimentación®</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Childcare Vouchers®</li> <li>Ticket EcoCheque®</li> <li>Ticket CESU</li> <li>Ticket Cultura®</li> <li>Ticket Plus Card</li> <li>Ticket Kadéos®</li> <li>Ticket Compliments®</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket Car®</li> <li>Repom</li> <li>Ticket Clean Way®</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket Compliments®</li> <li>Ticket Kadéos®</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket Restaurant™ (AMMEX)</li> <li>Ticket CESU</li> <li>Ticket Service®</li> </ul>
Fonds non dédiés			•		
	RESSOURCES HUMAINES		FINANCES & ACHAT	MARKETING & VENTE	POUVOIRS PUBLICS

VE\* : Volume d'émission

Dans le cadre de ses activités, Edenred est en relation avec plusieurs parties prenantes :

- **les entreprises et les collectivités**, soucieuses d'être des employeurs attractifs, de motiver leurs équipes et d'optimiser leurs performances ;
- **les bénéficiaires**, qui apprécient l'usage simple et pratique des cartes et titres de services pour faciliter leur vie quotidienne ;
- **les prestataires affiliés**, désirant accroître leur chiffre d'affaires, fidéliser leur clientèle et sécuriser leurs transactions ;
- **les pouvoirs publics**, qui souhaitent améliorer l'efficacité de leurs politiques sociales et économiques, les diffuser et garantir une traçabilité des fonds distribués.

Coté à la Bourse de Paris <sup>(1)</sup>, Edenred est présent dans 40 pays avec près de 6 000 collaborateurs, 610 000 entreprises et collectivités clientes, 1,3 million de prestataires affiliés et 38 millions de bénéficiaires. En 2012, Edenred a réalisé un volume d'émission de 16,7 milliards d'euros, dont 61 % dans les pays émergents.

Les principaux indicateurs clés de la performance du Groupe sont :

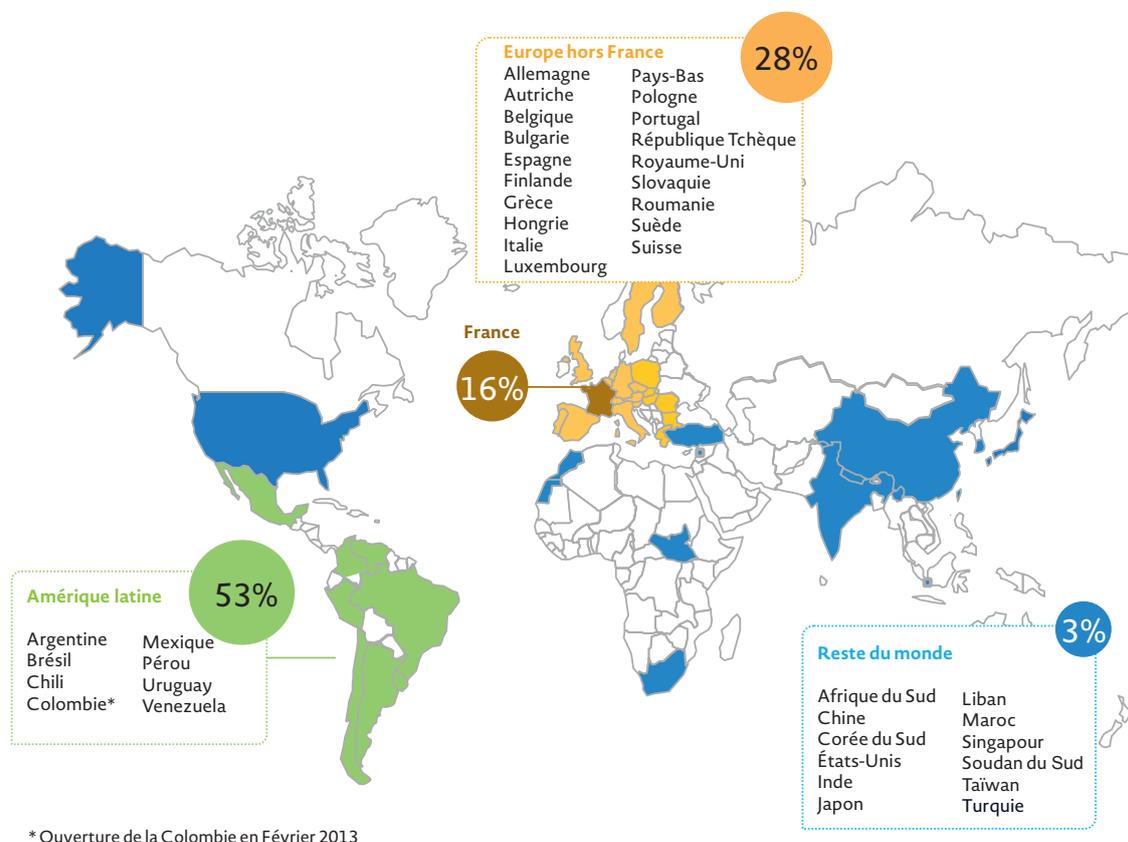
- le volume d'émission qui est constitué du montant total des valeurs faciales des services prépayés, à titre d'exemple les montants affichés sur les titres *Ticket Restaurant*<sup>®</sup> ;
- la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO) <sup>(2)</sup> qui permet de mesurer la génération de flux de trésorerie.

## UNE PRÉSENCE DANS 40 PAYS, AVEC UNE RÉPARTITION ÉQUILBRÉE ENTRE PAYS DÉVELOPPÉS ET ÉMERGENTS

Depuis sa création, Edenred a poursuivi une politique d'expansion géographique de sorte que le Groupe est aujourd'hui implanté dans 40 pays sur cinq continents. Dans la plupart de ces pays, le Groupe a été créateur de marché, en impulsant la mise en place des dispositions légales nécessaires à l'introduction des Avantages aux salariés. Cette présence géographique diversifiée et son expertise

après des pouvoirs publics constituent pour le Groupe un socle solide pour développer son savoir-faire et mettre en œuvre sa stratégie de croissance.

La carte ci-dessous présente l'implantation d'Edenred à travers le monde à fin 2012, ainsi que le poids de chaque région en volume d'émission.



(1) Place de cotation : Euronext Paris/Lieu d'échange : Compartiment A/Code valeur : FR0010908533.

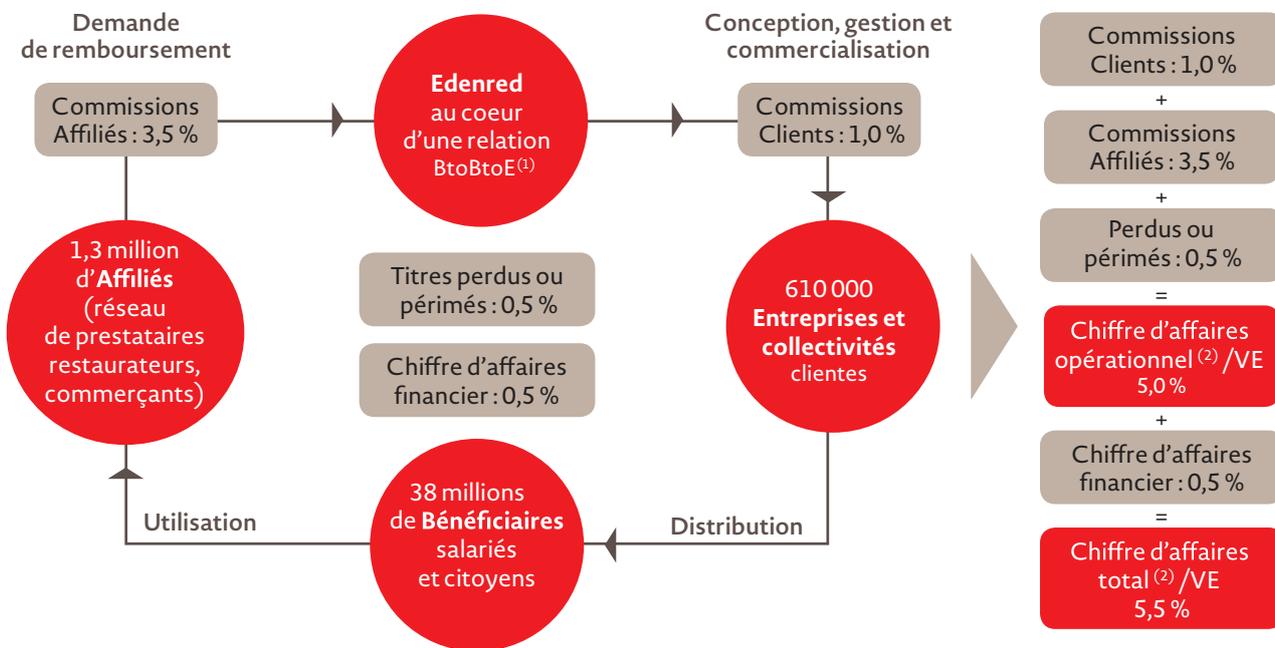
(2) La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO – Funds From Operations) correspond à l'excédent brut d'exploitation minoré du résultat financier, de l'impôt sur les sociétés, des charges et produits non décaissés dans l'excédent brut d'exploitation et de l'annulation des provisions financières, provisions pour impôts.

# PROGRESSION DES CHIFFRES 2012

## UN MODÈLE ÉCONOMIQUE CARACTÉRISÉ PAR UNE CROISSANCE SOUTENUE, DURABLE ET PEU CAPITALISTIQUE

L'activité du Groupe repose sur un modèle économique unique, fondé sur une relation qui bénéficie à toutes les parties prenantes (entreprises clientes, bénéficiaires, affiliés, etc.) et fortement générateur de cash flows.

### Un modèle économique unique



(1) Business to Business to Employees : services vendus aux entreprises, à destination de leurs salariés.

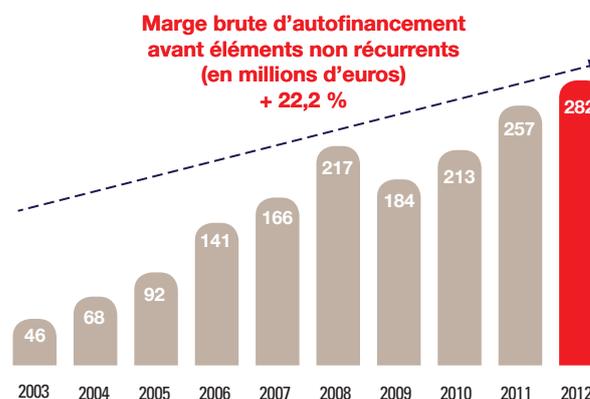
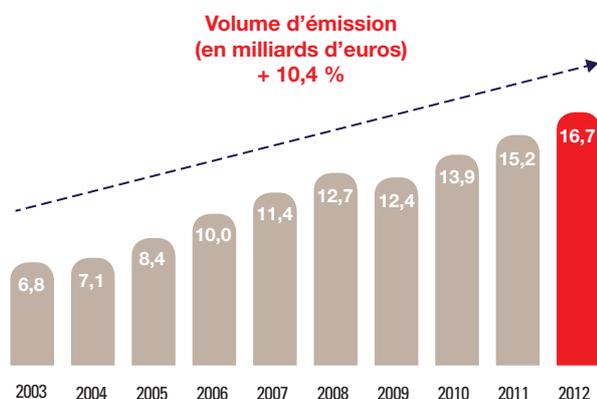
(2) Avec volume d'émission.

Le montant total des valeurs faciales des services prépayés émis par Edenred auprès de ses clients, entreprises ou collectivités constitue le **volume d'émission** du Groupe.

Le **chiffre d'affaires opérationnel**, directement lié à la prestation de services prépayés, comprend les commissions clients et affiliés ainsi que les titres perdus/périmés. L'intervalle de temps entre le paiement de ces services par les clients et leur remboursement aux affiliés génère un besoin en fonds de roulement négatif, dont le placement engendre un **chiffre d'affaires financier**. Il vient s'ajouter au chiffre d'affaires opérationnel d'Edenred pour constituer le **chiffre d'affaires total** du Groupe.

La performance d'Edenred repose sur un modèle économique rentable et durable du fait d'une croissance soutenue, d'un besoin en fonds de roulement négatif et d'une activité peu capitalistique. Ainsi, depuis 2003, la croissance moyenne annuelle du volume d'émission des titres est de + 10,4 % en publié, celle de la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO)<sup>(1)</sup> est de + 22,2 %. Les investissements récurrents à venir seront de l'ordre de 40 à 50 millions d'euros par an.

(1) La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO – Funds From Operations) correspond à l'excédent brut d'exploitation minoré du résultat financier, de l'impôt sur les sociétés, des charges et produits non décaissés dans l'excédent brut d'exploitation et de l'annulation des provisions financières, provisions pour impôts.



Ce modèle économique pérenne s'appuie par ailleurs sur une forte diversification en termes de répartition géographique, de nombre de solutions, de portefeuille clients et support, permettant la mutualisation des risques et constituant un facteur de stabilité important. Cette

pérennité est également garantie par un modèle économique fortement créateur de richesse, d'emplois et de consommation et qui permet une traçabilité des flux de paiement.

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2012

### VOLUME D'ÉMISSION

Le volume d'émission 2012 s'établit à **16,7 milliards d'euros**, en hausse de **+ 10,1 %** en données comparables <sup>(1)</sup> et de **+ 9,7 %** en données publiées, intégrant des effets de périmètre de **+ 0,8 %** et des effets de change de **- 1,2 %** sur la période. Cette performance est en ligne avec l'objectif de croissance annuelle normative <sup>(2)</sup> de **+ 6 %** à **+ 14 %** fixé par le Groupe.

#### a) Par famille de solution

Sur l'année, les **Avantages aux salariés** liés à l'alimentation et à la qualité de vie, qui représentent **85 %** du volume d'émission à fin décembre 2012, progressent fortement (**+ 9,3 %** et **+ 5,5 %** respectivement). La **Gestion des frais professionnels** affiche un rythme de croissance soutenue à **+ 24,2 %**. Les solutions de **Motivation et récompenses** affichent quant à elles une augmentation de **+ 3,2 %**.

#### b) Par levier de croissance

En 2012, trois leviers de croissance ont contribué à la hausse de **+ 10,1 %** du volume d'émission en données comparables :

- **l'augmentation du taux de pénétration** <sup>(3)</sup> sur les marchés existants, à hauteur de **+ 5,0 %**. Cette contribution reflète la dynamique des marchés et la bonne performance commerciale des équipes de vente ;
- **la hausse de la valeur faciale** des titres, principalement dans les pays émergents, a contribué pour **+ 3,7 %** à la croissance du volume d'émission en 2012 ;
- **la création et le déploiement de nouvelles solutions**, à hauteur de **+ 1,4 %**. À titre d'exemples, au Mexique, la solution *Ticket Restaurant* <sup>®</sup> lancée l'an dernier a vu son volume d'émission croître de **+ 25 %** en données comparables, tandis que la bonne performance de l'Espagne (**+ 10 %** en données comparables) a été portée par de nouvelles solutions (*Ticket Transporte* <sup>®</sup>, la carte cadeau *Ticket Regalo* <sup>®</sup> et le programme de gestion des frais professionnels *Ticket Corporate* <sup>®</sup>).

(1) A périmètre et change constants

(2) Objectif de croissance organique pour la période 2010-2016. La croissance normative est l'objectif que le Groupe considère atteignable dans un contexte où l'emploi salarié ne se dégrade pas.

(3) Taux de pénétration : rapport entre le nombre de bénéficiaires d'un titre de service et la population active éligible, cette dernière étant fonction de la réglementation de chaque pays.

### c) Par région

La progression du volume d'émission se décompose ainsi selon les régions du monde :

Région (en millions d'euros)	Exercice		Variation %	
	2011	2012	Publiée	Organique
France	2 598	2 620	+ 0,8 %	+ 3,2 %
Europe (hors France)	4 770	4 646	- 2,6 %	- 3,0 %
Amérique latine	7 337	8 804	+ 20,0 %	+ 21,3 %
Reste du monde	484	587	+ 21,2 %	+ 9,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 188</b>	<b>16 657</b>	<b>+ 9,7 %</b>	<b>+ 10,1 %</b>

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total, somme du chiffre d'affaires opérationnel (montant des ventes des programmes et prestations de services) et du chiffre d'affaires financier (revenus financiers de trésorerie provenant du *float* <sup>(1)</sup>), s'établit ainsi à 1,1 milliard d'euros, en progression de

+ 7,3 % en données comparables sur l'année et de + 3,3 % en données publiées, après prise en compte des effets de périmètre de - 2,7 % et des effets de change de - 1,3 %.

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2011	2012	% en données publiées	% en données comparables
Chiffre d'affaires opérationnel	940	976	+ 3,7 %	+ 7,7 %
Chiffre d'affaires financier	92	91	- 0,7 %	+ 3,2 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>1 032</b>	<b>1 067</b>	<b>+ 3,3 %</b>	<b>+ 7,3 %</b>

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT

Le résultat d'exploitation courant correspond au chiffre d'affaires total (opérationnel et financier) diminué des charges d'exploitation, amortissements et provisions hors exploitation. Il comprend :

- le résultat d'exploitation courant opérationnel, qui correspond au résultat d'exploitation courant, retraité du chiffre d'affaires financier. Il s'établit à 276 millions d'euros et progresse significativement de + 10,6 % en données comparables ;
- le résultat d'exploitation courant financier, qui correspond au chiffre d'affaires financier.

Le résultat d'exploitation courant total s'établit à 367 millions d'euros, en ligne avec l'objectif annuel fixé en août 2012 entre 355 et 375 millions d'euros.

### RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔT

Après prise en compte du résultat financier (- 36 millions d'euros), de l'impôt (- 103 millions d'euros) et des intérêts minoritaires (- 20 millions d'euros), le résultat courant après impôt s'établit à 208 millions d'euros, contre 203 millions d'euros en 2011, progressant ainsi de + 2,5 %.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 183 millions d'euros en 2012, contre 194 millions d'euros en 2011, performance qui bénéficiait de plus-values de cessions exceptionnelles à hauteur de 25 millions d'euros <sup>(2)</sup>.

(1) Le *float* correspond à : Titres à rembourser – Clients (nets).

(2) Principalement liées aux cessions de Davidson Trahair en Australie et de WorkplaceBenefits aux États-Unis.

## FLUX FINANCIERS

Le modèle économique d'Edenred, fortement générateur de cash flows, permet d'atteindre fin 2012 une marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO) de 282 millions d'euros et un *free cash flow* <sup>(1)</sup> de 330 millions d'euros. La progression de + 13,4 % du FFO en données comparables est en ligne avec l'objectif de croissance normative fixé par le Groupe (plus de 10 % par an).

## UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

Le Groupe bénéficie d'une position nette de trésorerie de 85 millions d'euros à fin 2012, contre 74 millions d'euros à fin 2011. Le ratio de marge brute d'autofinancement sur dette nette ajustées est estimé à 110 %, confirmant la notation *StrongInvestment Grade* <sup>(2)</sup> du Groupe.

Le besoin en fonds de roulement structurellement négatif s'élève à 2 456 millions d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation de 113 millions d'euros sur un an en données publiées.

# COMPTES RÉSUMÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
<b>Volume d'émission</b>	<b>15 188</b>	<b>16 657</b>
Chiffre d'affaires opérationnel	940	976
Chiffre d'affaires financier	92	91
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1 032</b>	<b>1 067</b>
Charges d'exploitation	(648)	(666)
Amortissements et provisions	(29)	(34)
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>355</b>	<b>367</b>
Résultat financier	(40)	(36)
<b>Résultat avant impôt et éléments non récurrents</b>	<b>315</b>	<b>331</b>
Charges et produits non récurrents	(7)	(25)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>308</b>	<b>306</b>
Impôts	(103)	(103)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>205</b>	<b>203</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>194</b>	<b>183</b>
Résultat Net Part des intérêts minoritaires	11	20
Nombre moyen d'actions <i>(en milliers)</i>	225 828	225 625
<b>Résultat net part du Groupe par action <i>(en €)</i></b>	<b>0,86</b>	<b>0,81</b>
Résultat net dilué par action <i>(en €)</i>	0,85	0,80
<b>RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔT</b>	<b>203</b>	<b>208</b>
Résultat courant après impôt par action <i>(en €)</i>	0,90	0,92

(1) Flux de trésorerie disponibles.

(2) Le ratio Marge Brute d'Autofinancement ajustée sur dette nette ajustée, estimé selon la méthode de Standard & Poor's, doit être supérieur à 30 % à tous moments de l'année pour maintenir une notation Strong Investment Grade.

## BILAN

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2011	Décembre 2012
Immobilisations incorporelles	101	113
Immobilisations corporelles	55	87
Autres actifs non courants	552	575
Clients, Stocks et Autres tiers	1 291	1 407
Fonds réservés	689	709
Trésorerie & autres équivalents de trésorerie	1 533	1 473
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 221</b>	<b>4 364</b>
Capitaux propres et intérêts minoritaires	(1 011)	(1 033)
Provisions et passifs d'impôts différés	139	146
Titres à rembourser, Fournisseurs, Autres tiers et impôts Société	3 634	3 863
Dette brute	1 459	1 388
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 221</b>	<b>4 364</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2011	Décembre 2012
<b>Marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents</b>	<b>257</b>	<b>282</b>
(Augmentation)/diminution du besoin en fonds de roulement	140	107
(Augmentation)/diminution des fonds réservés	(56)	(19)
Investissements récurrents	(35)	(40)
<b>Flux de trésorerie disponibles (free cash flows)</b>	<b>306</b>	<b>330</b>
Investissements de développement	(34)	(76)
Produits des cessions d'actifs	47	7
Dividendes payés	(124)	(174)
Rachats d'actions	(6)	1
Effets de change	(67)	(57)
Autres effets non récurrents	(23)	(20)
<b>(Augmentation)/diminution de la dette nette</b>	<b>99</b>	<b>11</b>
<b>Position de trésorerie nette</b>	<b>74</b>	<b>85</b>

# RÉSULTATS FINANCIERS D'EDENRED SA

## AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Nature des opérations <i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009	2010	2011	2012
<b>1- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	-	-	452	452	452
Nombre d'actions émises	370	370	225 897 396	225 897 396	225 897 396
Nombre d'obligations convertibles en actions		-	-	-	-
<b>2- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	18	24	26
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-	-	222	297	68
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	13	10
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-	-	152	378	56
Montant des bénéfices distribués	-	-	113	158	185 <sup>(1)</sup>
<b>3- RÉSULTATS PAR ACTION (EN €)</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	(10,75)	(10,77)	0,98	1,31	0,30
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(10,75)	(10,77)	0,67	1,67	0,25
Dividende net attribué à chaque action	-	-	0,50	0,70	0,82
<b>4- PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés <sup>(2)</sup>	-	-	136	148	160
Montant de la masse salariale et des sommes versées au titre des avantages sociaux			(5)	(17)	(18)
Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.			(4)	(9)	(9)

(1) Proposé au titre de l'année 2012 sur une base de 225 897 396 actions.

(2) Effectif moyen au 31 décembre.

# ACTIONS, ACTIONNARIAT ET POLITIQUE DE DIVIDENDE

## ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le groupe Edenred est né le 29 juin 2010 suite à la scission avec Accor. Lors de l'admission de ses titres à la cote, Edenred affichait un cours de référence de 11,40 euros. Le premier jour de cotation,

le 2 juillet 2010, marquait une hausse avec un cours d'ouverture à 13 euros et un cours de clôture à 14,80 euros.

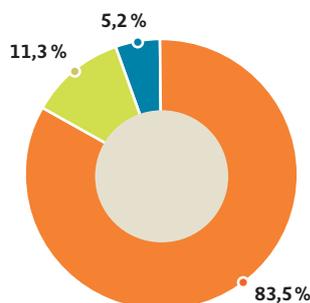
### ÉVOLUTION DU COURS PAR ANNÉE

Années	Plus haut	Plus bas	Clôture	Nb. de titres au 31/12	Capitalisation boursière
2010	19,01	11,40	17,71	225 897 396	4,0 Mds €
2011	22,64	15,40	19,02	225 897 396	4,3 Mds €
2012	24,79	18,31	23,30	225 897 396	5,3 Mds €

## ACTIONNARIAT À FIN MARS 2013

- Investisseurs institutionnels
- Colday (Colony Capital)\*
- Actionnaires individuels

\*Actionnaire de référence



## POLITIQUE DE DIVIDENDE

La politique de dividende du Groupe vise à répartir de façon équilibrée le *free cash flow* entre la distribution du dividende, le remboursement de la dette brute et des acquisitions ciblées, en maintenant une situation financière qualifiée de *Strong Investment Grade*. À cet effet, le Groupe vise à **augmenter la valeur du dividende de manière récurrente dans les années à venir.**

Aussi le Conseil d'administration du groupe Edenred a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2013 la distribution d'un dividende de 0,82 euro par action au titre de l'exercice 2012, en hausse de + 17 % par rapport à l'année précédente. Il sera mis en paiement en numéraire le 31 mai 2013.

	2010	2011	2012
Résultat courant après impôt (en millions d'€)	165	203	208
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	226	226	226
Résultat courant après impôt par action (en €)	0,73	0,90	0,92
Dividende ordinaire par action (en €)	0,50	0,70	0,82 <sup>(1)</sup>
Dividende ordinaire (en millions d'€)	113	158	185
Taux de distribution <sup>(2)</sup>	68 %	78 %	89 %

(1) Proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2013.

(2) Le taux de distribution est calculé sur le résultat courant après impôt.

# STRATÉGIE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

## LES LEVIERS DE CROISSANCE DU GROUPE

Edenred a pour objectif de générer à moyen terme une croissance organique normative <sup>(1)</sup> du volume d'émission de 6 % à 14 % par an, par le déploiement de ses quatre leviers opérationnels organiques, présentés ci-dessous :

- la hausse des taux de pénétration dans les marchés existants (entre + 2 % et + 5 % par an), via la conquête de nouveaux clients ;
- la création et le déploiement de nouvelles solutions, dont la contribution à la croissance organique du Groupe devrait atteindre entre + 2 % et + 4 % à partir de 2013 ;
- l'expansion géographique, dont la contribution à la croissance organique du Groupe devrait atteindre entre + 1 % et + 2 % à partir de 2015 ;
- l'augmentation de la valeur faciale (entre + 1 % et + 3 %), qui bénéficie de la hausse de l'inflation, notamment dans les pays émergents.

## HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE LA CROISSANCE DU VOLUME D'ÉMISSION PAR LEVIER DE CROISSANCE

Leviers de croissance	2009	2010	2011	2012	Objectifs	Échéance
Hausse des taux de pénétration	2,3 %	5,4 %	5,3 %	5,0 %	[2 %-5 %]	Depuis 2010
Création et déploiement de nouvelles solutions	0,3 %	0,6 %	0,8 %	1,4 %	[2 %-4 %]	À partir de 2013
Extension de la couverture géographique	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	[1 %-2 %]	À partir de 2015
Hausse de la valeur faciale	3,1 %	4,0 %	3,6 %	3,7 %	[1 %-3 %]	Depuis 2010
<b>TOTAL</b>	<b>5,7 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>10,1 %</b>	<b>[6 %-14 %]</b>	

Le Groupe a par ailleurs fixé un objectif<sup>(1)</sup> de croissance organique normative de la **marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO)** supérieure à 10 % par an.

Sur l'année 2012, la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents (FFO) a progressé de + 13,4 %.

Enfin, Edenred entend poursuivre une **politique d'acquisitions sélective** en ligne avec sa stratégie de développement dans les services prépayés aux entreprises.

(1) Objectif de croissance organique normative sur la période 2010-2016.

## UNE STRATÉGIE EN TROIS ÉTAPES, VISANT UNE CROISSANCE SOUTENUE ET DURABLE

En 2010, Edenred a lancé une **nouvelle stratégie de croissance à long terme**, déployée en trois temps : « Réussir 2010 », « Conquérir 2012 », « Inventer 2016 ».

Après une année 2010 consacrée à la mise en place des conditions de son autonomie, Edenred a entrepris de « Conquérir 2012 », avec pour objectif d'établir les relais de sa croissance future. Dans ce cadre, le Groupe a mis en œuvre le déploiement de nouvelles solutions et l'ouverture de nouveaux pays, ainsi que le passage au numérique de ses programmes. Le Groupe se prépare désormais à « Inventer 2016 ».

Les axes stratégiques mis en œuvre par le Groupe dans le cadre de sa stratégie « Conquérir 2012 » sont détaillés ci-dessous :

### DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES SOLUTIONS

Ce sont 28 nouvelles solutions <sup>(1)</sup> qui ont été lancées sur la période juillet 2011 – décembre 2012 représentant une hausse de plus de 20 % par rapport au nombre de solutions existantes à fin 2010. Peu d'investissements complémentaires sont nécessaires à la création de ces solutions, déployées sur les plates-formes existantes internes d'Edenred. Parmi les lancements phares, citons les solutions *Ticket Restaurant*<sup>®</sup> au Mexique ; *Ticket Cultura*<sup>®</sup> au Brésil, permettant l'achat de biens et de services culturels ; *Ticket Plus Card*<sup>®</sup> en Allemagne, avantage au salarié donnant accès à des produits de base tels que la nourriture et l'essence ; ou encore la solution *Repom*<sup>®</sup> au Brésil, permettant la gestion des frais professionnels dédiés aux camionneurs indépendants.

### OUVERTURE DE NOUVEAUX PAYS

Après l'ouverture de la **Finlande** en 2011, Edenred s'est implanté au **Japon** et en **Colombie** via deux acquisitions : Barclay Vouchers, unique acteur sur le marché nippon des titres-restaurant, en juillet 2012 et Big Pass, acteur majeur sur le marché colombien des avantages aux salariés, en février 2013. Ces deux pays, dont les

volumes d'émission ont chacun atteint près de 100 millions d'euros en 2012, représentent de futurs relais de croissance pour le Groupe.

À ce jour, 10 pays sont encore à l'étude. Le Groupe confirme l'objectif d'ouverture de trois à cinq pays supplémentaires d'ici à 2016.

### ACCÉLÉRATION DU PASSAGE AU NUMÉRIQUE

L'année 2012 a constitué une étape décisive pour le Groupe dans le cadre du passage au numérique. Désormais, plus de la moitié du volume d'émission est émis sous forme dématérialisée (51 % à fin décembre 2012), en ligne avec l'objectif fixé en 2011 de 50 % de volume d'émission numérique à fin 2012.

- En Amérique latine, le passage au numérique est très avancé, avec 81 % du volume d'émission en titres de services dématérialisés (contre 59 % en 2009). À titre d'exemples, le Brésil présente 96 % de volume d'émission numérique à fin décembre 2012 et le Mexique 75 %.
- L'Europe, tirée par la politique d'accélération du passage au numérique lancée par le Groupe depuis 2010, effectue désormais 15 % de son volume d'émission sous format numérique (contre seulement 6 % en 2009). Le Royaume-Uni est particulièrement avancé dans cette évolution, avec un taux de 90 %, tandis que la Belgique (20 % à fin 2012 <sup>(2)</sup>), et l'Italie (10 % à fin décembre 2012) progressent rapidement.
- La France (3 % de volume d'émission dématérialisé à fin décembre 2012) amorce quant à elle la transition avec le lancement de la carte *Ticket Kadéos*<sup>®</sup> Universel. Parallèlement, une concertation de toutes les parties prenantes sur la dématérialisation du titre-restaurant a été lancée à la fin de l'année 2012 par le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère du Travail.

Le Groupe est en bonne marche pour atteindre son objectif d'un volume d'émission dématérialisé supérieur à 70 % à fin 2016.

(1) Sur un objectif de 26 nouvelles solutions.

(2) Nombre de bénéficiaires ayant opté pour des solutions dématérialisées à fin 2012.

# RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

## NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE

Edenred, c'est une aventure partagée par 6 000 collaborateurs engagés autour de la transformation de leur entreprise. La culture interne est un des atouts clés du Groupe pour continuer sa *success story*. Fondée sur l'esprit entrepreneurial, la passion et le dynamisme

des équipes, elle s'enrichit de la diversité des profils multiculturels répartis dans 40 pays. Cet ancrage local caractérise nos activités au plus près du terrain et à l'écoute des besoins de nos clients.

## NOTRE APPROCHE MANAGÉRIALE : *CUSTOMER INSIDE*

L'objectif de l'approche *Customer Inside* est de faire d'Edenred d'ici 2016 le partenaire de confiance de tous ses *Customers* : Affiliés, Bénéficiaires, Clients, Collaborateurs, Actionnaires et Pouvoirs Publics. Cette approche managériale se traduit au quotidien pour chaque collaborateur dans tous les métiers d'Edenred par une recherche de l'excellence opérationnelle et la création de valeur pour nos *Customers*.

Si l'approche est globale, sa mise en œuvre est locale de façon à l'adapter aux spécificités de chaque pays selon sa culture, la taille

de sa structure ou son histoire. Pour déployer cette démarche d'entreprise, Edenred s'appuie sur des moyens importants à l'échelle du Groupe et dans les pays :

- la formation du management, premier relais de cette vision d'entreprise ;
- la diffusion des principes clés à toutes les équipes ;
- l'alignement des politiques RH ;
- l'intégration dans les processus opérationnels.

## LE PROCESSUS *BEST PLACE TO WORK* À L'ÉCHELLE MONDIALE

Convaincu que des salariés motivés travaillant dans un environnement de qualité sont plus performants, Edenred a pour ambition d'engager toutes ses filiales dans une démarche d'obtention de certifications locales de qualité de vie au travail à l'horizon 2016. La volonté du Groupe est de créer les conditions propices au développement des motivations, pour faire en sorte que chaque personne au sein du

Groupe, quelles que soient sa fonction et ses compétences, donne le meilleur d'elle-même. Aujourd'hui, 10 pays Edenred sont certifiés par un label de qualité de vie au travail : 50 % des collaborateurs d'Edenred travaillent ainsi dans un environnement certifié. 10 autres pays sont en cours de certification.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ EDENRED

2012 a été l'occasion pour Edenred de formaliser les contours de son approche en matière de Responsabilité sociétale, le programme *Ideal*, qui se décline en trois axes de travail :

- l'axe majeur concerne l'alimentation qui est au cœur des métiers d'Edenred. Avec *Ideal meal*, Edenred a pour ambition de faciliter auprès de ses parties prenantes une alimentation saine dans l'ensemble des filiales du Groupe. 6 millions de consommateurs, 130 000 affiliés restaurateurs et commerces alimentaires et près de 3 000 collaborateurs Edenred sensibilisés aux principes d'une alimentation équilibrée dans 13 pays d'Europe et d'Amérique latine ;
- le second axe de travail est la préservation de l'environnement dans les activités quotidiennes du Groupe. *Ideal green* recouvre

l'ensemble des actions locales menées dans ce domaine. Le Groupe poursuit la dématérialisation de ses titres sous format électronique, ce qui réduit l'impact des activités d'Edenred sur la ressource en papier. Parallèlement, les filiales sont de plus en plus nombreuses à choisir des solutions écologiques pour la production de titre papier, comme Edenred France qui imprime l'ensemble de ses titres sur du papier 100 % recyclé et FSC ;

- le soutien au développement des communautés locales constitue avec *Ideal care* le troisième axe de l'approche sociétale. Cette année encore les collaborateurs se sont investis dans des projets solidaires en consacrant 470 jours à des actions de mécénat, soutenant plus de 300 associations dans l'ensemble des pays du Groupe.

# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## PARTIE ORDINAIRE

- Première résolution**      Approbation des comptes sociaux d'Edenred de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Deuxième résolution**      Approbation des comptes consolidés d'Edenred de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Troisième résolution**      Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et fixation du dividende ;
- Quatrième résolution**      Renouvellement du mandat d'administrateur de madame Anne Bouverot ;
- Cinquième résolution**      Renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Philippe Citerne ;
- Sixième résolution**      Renouvellement du mandat d'administrateur de madame Françoise Gri ;
- Septième résolution**      Renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Roberto Oliveira de Lima ;
- Huitième résolution**      Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Neuvième résolution**      Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Dixième résolution**      Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

## PARTIE ORDINAIRE

- Onzième résolution**      Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises.

# PRÉSENTATION ET TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## 1 RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### 1.1 APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

La **première résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux d'Edenred de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui se traduisent par un bénéfice net de 56 266 225 d'euros.

La **seconde résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés d'Edenred de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La **troisième résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat. Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à 0,82 euro par action, soit une hausse de + 17 % par rapport au dividende 2011 et un taux de distribution du résultat courant après impôt de près de 90 %. Il serait mis en paiement le 31 mai 2013.

Pour les deux exercices précédents, les montants par action du dividende ont été les suivants : 0,50 euro en 2010 ; 0,70 euro en 2011.

#### Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DÉCEMBRE 2012)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que du Rapport du Président du Conseil d'administration, du Rapport de gestion du Conseil d'administration et des Rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable d'un montant de 56 266 225 euros.

En application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts qui s'est élevé à 91 162 euros au cours de l'exercice écoulé, et la charge d'impôt supportée à raison de ces dépenses et charges qui s'est élevée à 31 387 euros.

#### Deuxième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Président du Conseil d'administration, du Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe inclus dans le Rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, et des Rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport

sur la gestion du Groupe, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un résultat net consolidé d'un montant de 183 millions d'euros.

#### Troisième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2012 ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2012 s'élève à 56 266 225 euros. Compte tenu du report à nouveau disponible de 258 514 483 euros, le bénéfice distribuable à affecter est de 314 780 708 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

- Dividende 185 025 200,98 euros, <sup>(1)</sup>
- Report à nouveau 129 755 507,02 euros.

Le dividende est fixé à 0,82 euro par action. Le dividende sera détaché de l'action le 28 mai 2013 et mis en paiement à compter du 31 mai 2013. Il est précisé que le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale décide que si le nombre d'actions ouvrant effectivement droit à dividende à la date de détachement s'avérait inférieur ou supérieur à 225 640 489, le montant affecté à cette distribution de dividende serait ajusté à la baisse ou à la hausse et le montant affecté au compte « report à nouveau » serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le montant à distribuer de 0,82 euro par action sera éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(1) Le montant total de la distribution visé ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2012, soit 225 640 489 et pourra varier si le nombre d'actions ayant effectivement droit au dividende varie entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la date de détachement du dividende, en fonction notamment de l'évolution du nombre d'actions autodétenues, ainsi que des attributions définitives d'actions gratuites et des levées d'options (si le bénéficiaire a droit au dividende conformément aux dispositions des plans concernés).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les versements de dividendes au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

- le 31 mai 2012, un dividende d'un montant global de 158 128 177 euros, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, représentant un dividende par action de 0,70 euro ;
- le 31 mai 2011, un dividende d'un montant global de 112 948 698 euros, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, représentant un dividende par action de 0,50 euro ;

- aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158.3.2° du Code général des impôts (sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % pour 2010 et de 21 % pour 2011 (hors prélèvements sociaux) prévu par l'article 117 quater du Code général des impôts).

## 1.2 RENOUELEMENT DE MANDATS

Les **quatrième à septième résolutions** ont pour objet le renouvellement des mandats d'administrateurs, pour la durée statutaire de quatre ans, de madame Anne Bouverot, monsieur Philippe Citerne, madame Françoise Gri et monsieur Roberto Oliveira de Lima. Ces quatre administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des critères énoncés dans le Code AFEP/MEDEF et ont enregistré des taux de participation aux Conseils et Comités auxquels ils participent de plus de 75 % en 2012.

Les critères pris en compte pour le renouvellement d'administrateurs par le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, sont les suivants : une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil, les compétences techniques des administrateurs, leur assiduité aux séances du Conseil et des Comités dont ils sont membres, la représentativité internationale et l'équilibre homme/femme.

Le Conseil d'administration a prévu, dans l'hypothèse du renouvellement de leur mandat d'administrateur, de confirmer madame Anne Bouverot dans ses fonctions de Membre du Comité d'audit et des risques, monsieur Philippe Citerne dans ses fonctions de Vice-Président, de Président du Comité d'audit et des risques, et de Membre du Comité des rémunérations et des nominations, madame Françoise Gri dans ses fonctions de Membre du Comité des rémunérations et des nominations, et monsieur Roberto Oliveira de Lima dans ses fonctions de Membre du Comité des engagements.

Leurs biographies sont présentées ci-dessous :

**Anne Bouverot**, Directrice Générale de la GSMA, l'association internationale des opérateurs de télécommunications

Administrateur depuis le 29 juin 2010, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Diplômée de l'École Normale Supérieure et de Télécom Paris, Anne Bouverot occupe les fonctions de directrice des activités avant-vente de Global One de 1996 à 2002. En août 2004, elle devient directrice de cabinet du Directeur Général groupe d'Orange puis, en novembre 2006, directrice du développement international de France Telecom. Depuis octobre 2008, elle est également administratrice de Groupama SA. Depuis septembre 2011 Membre du Conseil d'administration de la GSMA, l'association internationale des opérateurs de télécommunications mobiles, en tant que Directrice Générale de la GSMA.

**Philippe Citerne**, ancien Directeur Général Délégué de la Société Générale

Administrateur depuis le 29 juin 2010, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Ancien élève de l'École centrale de Paris et après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, Philippe Citerne a rejoint la Société Générale en 1979, où il a exercé successivement les fonctions de Directeur des Études économiques, Directeur Financier, Directeur des Relations humaines, puis administrateur, Directeur Général Adjoint et Directeur Général Délégué de 1997 à avril 2009. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de Accor.

**Françoise Gri**, Directrice Générale du groupe Pierre & Vacances – Center Parcs

Administrateur depuis le 29 juin 2010, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Diplômée de l'Ensimag, Françoise Gri entre en 1981 dans le groupe IBM. Elle devient en 1996 directrice de la division Marketing et Ventes e-business solutions d'IBM EMEA, puis directrice des Opérations Commerciales d'IBM EMEA en 2000. De 2001 à 2007, Françoise Gri exerce les fonctions de Président-directeur général d'IBM France. Présidente de ManpowerGroup France et Europe du Sud de 2007 à 2012, Françoise Gri a rejoint le groupe Pierre & Vacances – Center Parcs en 2013 pour en prendre la Direction Générale.

**Roberto Oliveira de Lima**, Managing Partner de Grau Gestão de Ativos et administrateur de Telefonica Brasil

Administrateur depuis le 29 juin 2010, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Titulaire d'un MBA de l'université Fundação Getúlio Vargas et d'un mastère spécialisé en Planification Stratégique de l'ISA (Institut Supérieur des Affaires – groupe HEC), Roberto Lima a occupé des fonctions de manager dans les secteurs informatique et financier dans les groupes Rhodia et de Saint-Gobain SA puis a rejoint le groupe Accor où, pendant 17 ans, il est passé du poste de Directeur de la Trésorerie à celui de Directeur Financier puis de Vice-Président exécutif. De 1999 à 2005, Roberto Lima a été Président du Conseil d'administration et Président-directeur général du groupe Credicard au Brésil. De 2005 à 2011, il a été Directeur Général de Vivo, le leader brésilien de la téléphonie mobile. Depuis le 7 novembre 2011, il est Membre du Conseil d'administration de Telefônica Brasil SA.

#### Quatrième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME ANNE BOUVEROT)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle le mandat d'administrateur de madame Anne Bouverot venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### Cinquième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR PHILIPPE CITERNE)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle le mandat d'administrateur de monsieur Philippe Citerne venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### Sixième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME FRANÇOISE GRI)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle le mandat d'administrateur de madame Françoise Gri venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### Septième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR ROBERTO OLIVEIRA DE LIMA)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle le mandat d'administrateur de monsieur Roberto Oliveira de Lima venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### 1.3 AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La **huitième résolution** confère au Conseil d'administration les autorisations nécessaires pour opérer en Bourse sur les actions Edenred pour le compte de la Société, dans les conditions prévues par la loi. La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale. Elle met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2012 par sa dixième résolution.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans le Document de Référence 2012 en partie 7.2.2 et dans la résolution soumise au vote de l'assemblée. Cette autorisation ne pourrait pas être utilisée en période d'offre publique sur la Société.

Le prix maximal d'achat est de 35 euros. La Société ne pourra acquérir plus de 22 589 739 de ses propres actions (soit 10 % du capital au 12 février 2013) en vertu de cette autorisation, correspondant à une valeur d'achat maximale de 790 640 865 euros.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012 par sa onzième résolution.

À ce jour, 256 907 actions sont autodétenues par la Société (représentant 0,11 % du capital constaté au 31 décembre 2012).

#### Huitième résolution

(AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à acheter ou faire acheter les actions de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, notamment en vue :

- de l'annulation ultérieure de tout ou partie des actions acquises, dans le cadre d'une réduction de capital sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la neuvième résolution ci-après ou de toute résolution de même nature qui viendrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation ;

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions

de la Société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;

- de la remise ultérieure (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance ou de restructuration, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, et notamment dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport ;
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Edenred par un prestataire de services d'investissements dans le cadre de contrats de liquidité conformes à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximal d'achat est fixé à 35 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), étant précisé que ce prix maximum n'est applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente Assemblée Générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée. L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas d'opération portant sur les capitaux propres de la Société, le pouvoir d'ajuster le prix maximal afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que les achats d'actions pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2012, 22 589 739 actions, étant précisé que (i) le nombre maximal d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement

général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue au premier alinéa correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;

- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

L'Assemblée Générale décide que (i) l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, en une ou plusieurs fois, sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments financiers dérivés – notamment l'achat ou la vente d'options d'achat ou de vente (mais à l'exclusion toutefois des cessions d'options de vente) – négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, et que (ii) la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus ne pourra être supérieur à 790 640 865 euros, sur la base du prix maximal d'achat unitaire de 35 euros autorisé ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment à l'effet de passer tous ordres en Bourse ou hors marché, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

L'Assemblée Générale met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012 par sa onzième résolution et décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

## 2 RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### 2.1 AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2.1.1 Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions

La **neuvième résolution** confère au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues par la huitième résolution (dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois) et de réduire corrélativement le capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois et fait l'objet d'un Rapport spécial des Commissaires aux Comptes. Elle met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012 par sa douzième résolution.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice 2012 de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012.

##### Neuvième résolution

(DÉLÉGATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, par période de vingt-quatre mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises ou détenues par la Société ;
2. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi pour :
  - procéder à cette ou ces réductions de capital,
  - en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,

- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, faire tout le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet, à compter de cette même date, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 15 mai 2012 dans sa douzième résolution.

#### 2.1.2 Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

La **dixième résolution** confère au Conseil d'administration l'autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions dans les conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

La mise en place d'un plan d'actions de performance aurait pour objectifs :

- de mobiliser les managers du Groupe autour du plan stratégique long-terme et des objectifs fixés (cf. pages 16 et 17) de ce document ;
- de fidéliser les ressources clés de l'entreprise, enjeu primordial pour une société de services jeune et en pleine évolution ;
- d'aligner les intérêts des managers à ceux des actionnaires, tout en les sensibilisant aux enjeux d'une société cotée.

La décision d'attribution prise par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, ouvre une période d'au moins trois ans au terme de laquelle, si les conditions fixées par le Conseil d'administration sont remplies, l'attributaire devient actionnaire. À compter de ce jour, une nouvelle période de deux ans minimum de conservation s'ouvre pendant laquelle le bénéficiaire ne peut céder ses titres. Pour utiliser ce mécanisme hors de France tout en faisant bénéficier les salariés non-résidents de régimes fiscaux et sociaux non pénalisants, le Conseil d'administration peut fixer à un minimum de cinq ans la période d'acquisition et, en conséquence, réduire ou supprimer la période de conservation des actions.

Le plafond des attributions d'actions de performance est au maximum de 1,5 % du capital pour une période de 26 mois, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'impute sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation. Le plafond annuel d'attribution d'actions de performance ne pourra dépasser 1,0 % du capital.

La part réservée aux mandataires sociaux ne peut dépasser 8 % des actions attribuées et celle réservée aux membres du Comité exécutif du Groupe, constitué de 12 membres hors mandataire social à fin décembre 2012, ne peut représenter plus de 25 % des actions attribuées. Le plan s'adressera à une population de top managers, soit environ 360 personnes.

De plus, toute attribution d'actions de performance est soumise à au moins trois critères de performance appréciés à l'issue de trois exercices sociaux consécutifs et mesurés en fonction de l'atteinte des objectifs suivants :

- pour 40 % des actions de performance attribuées, le taux de croissance organique du volume d'émission ;
- pour 40 % des actions de performance attribuées, le taux de croissance organique de la marge brute d'autofinancement (ou FFO), et
- pour 20 % des actions de performance attribuées, un critère boursier, le TSR (Total Shareholder Return) par comparaison du TSR Edenred au TSR SBF120.

Les deux critères de performance opérationnels ci-dessus sont spécifiques au secteur d'activité du Groupe et correspondent aux objectifs communiqués au marché dans le cadre de la stratégie 2010-2016 – croissance organique du volume d'émission et de la marge brute d'autofinancement (ou FFO), tels que présentés page 16 du présent document –. Le critère boursier a pour objectif d'aligner les intérêts du management avec ceux des actionnaires, et de sensibiliser les managers du Groupe aux enjeux d'une société cotée.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, fixera pour chaque objectif les bornes à atteindre (seuils minimum et maximum) pour le calcul de la performance.

Aux termes de ce plan, les critères appréciés sur trois exercices consécutifs à compter du lancement de chaque plan, sont les suivants :

#### Croissance organique du volume d'émission du Groupe

Si croissance organique du volume d'émission < 8%	0%
Si 8% ≤ croissance organique du volume d'émission < 9%	50%
Si 9% ≤ croissance organique du volume d'émission < 10%	75%
Si 10% ≤ croissance organique du volume d'émission < 12%	100%
Si croissance organique du volume d'émission ≥ 12%	125%

#### Croissance organique du FFO du Groupe

Si croissance organique du FFO < 8%	0%
Si 8% ≤ croissance organique du FFO < 10%	50%
Si 10% ≤ croissance organique du FFO < 12%	75%
Si 12% ≤ croissance organique du FFO < 14%	100%
Si croissance organique du FFO ≥ 14%	125%

#### TSR Edenred/TSR SBF 120

Si TSR Edenred < 100% TSR SBF 120	0%
Si 100% TSR SBF 120 ≤ TSR Edenred < 102,5% TSR SBF 120	50%
Si 102,5% TSR SBF 120 ≤ TSR Edenred < 105% TSR SBF 120	75%
Si 105% TSR SBF 120 ≤ TSR Edenred < 107,5% TSR SBF 120	100%
Si TSR Edenred ≥ 107,5% TSR SBF 120	125%

Le TSR Edenred mesure le rendement global aux actionnaires, en prenant en compte la progression du cours de Bourse de l'action Edenred et les dividendes distribués à l'actionnaire.

La progression du cours de Bourse est appréciée en considérant la moyenne des cours de clôture journaliers sur la période d'évaluation de la performance (soit trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la première année du plan), rapportée au cours de clôture de l'action Edenred de l'année précédant le début du plan. Cette croissance sera retraitée des dividendes versés au prorata temporis pour établir le TSR Edenred.

Pour calculer le TSR SBF120, il sera pris en compte le TSR de chaque société composant l'indice SBF 120, ainsi que leur poids pondéré dans l'indice.

Les conditions de performance ainsi définies ne pourront évoluer pendant la durée de vie des plans émis dans le cadre de cette autorisation.

L'atteinte des Conditions de Performance sera mesurée sur la base des informations communiquées par la Direction Financière du groupe Edenred.

Le Conseil d'administration de la Société après consultation du Comité des rémunérations et des nominations (lors de la réunion au cours de laquelle celui-ci arrête les comptes annuels) validera alors le niveau de réalisation des conditions de performance. Cette appréciation par le Conseil d'administration de la Société sera définitive et non susceptible de recours. Chaque Bénéficiaire sera personnellement informé, suivant l'une des modalités prévues par le Plan, du niveau de réalisation des conditions de performance.

Il est entendu que le nombre d'actions attribuées en fonction de l'atteinte des critères de performance, ne pourra en aucun cas dépasser 100 % des actions initialement attribuées par le Conseil d'administration pour chacun des plans émis.

Les actions attribuées pourront provenir du rachat d'actions existantes ou de l'émission d'actions nouvelles. En cas d'attribution d'actions nouvelles, la présente autorisation emporterait renonciation des actionnaires, au profit des bénéficiaires, à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions et à la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui serait incorporée au capital au titre de cette attribution, et ce au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, et de l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission corrélative au profit des bénéficiaires desdites actions.

Cette résolution met également fin à l'autorisation donnée en 2010 au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions dont il n'est pas demandé le renouvellement.

Il est précisé que le plan de motivation à long terme mis en place par la Société en 2013 a été établi sur les mêmes bases que l'autorisation ainsi proposée à l'Assemblée Générale et que le plafond d'attribution d'actions de performance a été fixé à 0,38 % du capital pour l'exercice 2013.

#### Dixième résolution

(AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1, L. 225-197-2 suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société sous conditions de performance ;
- décide que les bénéficiaires des attributions pourront être les membres – ou certaines catégories d'entre eux – du personnel salarié de la Société, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;
- décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que les critères de performance individuelle ou collective auxquels sera assujettie l'attribution des actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra être supérieur à 1,5 % du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration, compte non tenu des actions supplémentaires à émettre ou à attribuer pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société au cours de la période d'acquisition ;
- le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société en vertu de cette autorisation ne pourra représenter plus de 8 % du nombre d'actions défini ci-avant ;
- le nombre d'actions attribuées aux principaux dirigeants (membres du Comité exécutif) de la Société en vertu de cette autorisation ne pourra représenter plus de 25 % du nombre d'actions défini ci-avant ;
- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la treizième résolution

adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation ;

- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive :
  - soit pour tout ou partie des actions attribuées, et sur délibération du Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de trois ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant alors fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions,
  - soit pour tout ou partie des actions attribuées, et sur délibération du Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de cinq ans et dans ce cas sans qu'une période minimale de conservation des actions soit requise ;
- décide toutefois que l'attribution définitive pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale ou cas équivalent à l'étranger, et que, dans une telle hypothèse, les actions deviendront alors immédiatement librement cessibles ;
- donne au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente autorisation à l'effet notamment de :
  - déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre et/ou existantes et, le cas échéant, modifier son choix avant l'attribution définitive des actions,
  - déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
  - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le Conseil d'administration doit, soit (i) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les

intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (ii) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,

- fixer la quantité d'actions attribuées gratuitement dont la période minimale d'acquisition est de trois ans et celles dont la période minimale d'acquisition est de cinq ans,
- décider d'augmenter le cas échéant les durées des périodes minimales d'acquisition et/ou de conservation dans le cadre de la loi et de la présente autorisation,
- de prévoir la faculté de suspendre temporairement les attributions d'actions pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales,
- en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
- autorise le Conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver le droit des bénéficiaires ;
- prend acte de ce qu'en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des attributaires à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporées, et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet, à compter de cette même date, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 10 mai 2010 dans sa douzième résolution.

### 3 RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Au terme de la **onzième résolution**, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres nécessaires.

#### Onzième résolution

(POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS REQUISES)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres nécessaires.

# DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS



## Edenred

Assemblée Générale Mixte

Vendredi 24 mai 2013

**Demande à retourner à la Société Générale**

Service des Assemblées générales

CS 30812

44308 Nantes Cedex 03

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

Domicile

Code postal

Ville

Propriétaire de  actions au nominatif

et/ou de  actions au porteur

Demande l'envoi de documents supplémentaires prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à :

Le :            /            / 2013

Signature



Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



Ce papier est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



Société anonyme au capital de 451 794 792 euros

Siège social :

160-180 boulevard Gabriel Péri

92240 Malakoff

493 322 978 RCS Nanterre